

WISAD

O.K.A. 3/33

**OBJECTIF STRATEGIQUE :**

**GESTION PLUS EFFICACE DEMOCRATIQUE ET RESPONSABLE DES SERVICES ET RESSOURCES PAR LES COLLECTIVITES LOCALES ET LES PARTENAIRES DANS LES ZONES CIBLEES**

**Facilitateur : Mamadou Lamine KANE**  
**Modérateur : Aly DIOUF**  
**Rapporteur : Abdoulaye LO**

**I - VALIDATION DU CADRE RESULTATS**

**1.1 : LES ASPECTS POSITIFS**

concernent des modifications de la forme rédactionnelle de certains RIC et RI.

**1.1.1 RIC 2.4**

**Au lieu de** : Environnement politique, juridique et réglementaire renforcé.  
**Lire** : Environnement politique légal et réglementaire amélioré

**1.1.2 RI 2.4.5**

Changer le libellé du RI 2.4.5 comme suit :  
**Au lieu de** : «Connaissance des textes et de la législation afférents à la décentralisation accrue»  
**Lire** : «Connaissance des textes afférents à la décentralisation accrue»

**1.1.3 RI 2.3.3**

Changer le libellé de RI 2.3.3 comme suit :  
**Au lieu de** : «Processus démocratique de désignation des élus locaux amélioré»  
**Lire** : «Processus démocratique d'élection des élus locaux amélioré».

**1.1.4** : Le libellé du RI2.2.2 a été bien explicité notamment par le fait que les fonds dont la gestion est améliorée au niveau local concernent aussi bien ceux qui sont mobilisés au niveau local que ceux mobilisés grâce au partenariat et à la coopération décentralisée.

La distinction est nette avec le contenu du RI2.2.1 qui parle exclusivement des ressources de transfert issues du gouvernement central.

**1.1.5** : Dans le commentaire remplacer le terme «communauté rurale» par «collectivité locale et les partenaires».

## 1.2 : LES ASPECTS INSUFFISANTS

**1.2.1 :** Dans les RIC, les autres ressources, hormis les ressources financières n'apparaissent pas. Des informations ont été données selon lesquelles il n'était pas gênant d'ajouter les partenaires dans l'intitulé de l'OS. De même les précisions apportées pour élargir la notion de ressources financières aux autres ressources (humaines, naturelles, techniques ...) ont été apportées et appréciées par le groupe.

**1.2.2 :** L'effort fiscal des populations n'est pas apparu dans le nouveau libellé du Résultat Intermédiaire RI 222

**Remarque:** la gestion plus efficace des services et des ressources dans leur ensemble peut prendre en compte cette insuffisance.

Le groupe recommande de compléter et d'enrichir l'argumentaire

## II - DOMAINE INSUFFISAMMENT PRIS EN COMPTE PAR LE CADRE DE RESULTAT :

La problématique de l'accessibilité aux ressources et leurs mécanismes de mobilisation n'apparaît pas dans le RIC.

## III - COMMENTAIRES SUR LE CADRE DE RESULTATS :

Le remplacement du mot «exercice» par le mot «gestion» a suscité une large discussion. L'explication a été donnée que cette substitution correspond à un souci de mesurabilité et de commodité de la notion de gestion qui englobe les notions larges de services et de ressources.

Il a été reconnu que le terme partenaire est bien pris en compte dans le commentaire et que par ailleurs, son absence dans la formulation ne gênerait pas outre mesure. Cependant le groupe a retenu le principe d'ajouter dans la formulation de l'OS : Les partenaires. La seule réserve est que sa présence dans l'OS obligerait à ajouter ou à modifier des indicateurs : ce qui peut alourdir le travail de concision demandé.

Toutefois, il importe de signaler que le groupe s'est approprié les explications fournies sur les argument qui ont motivé la modification de la formulation de l'OS.

Par ailleurs la dispersion des ressources naturelles dans les OS1 et OS2 s'expliquent par le fait que cette gestion des ressources naturelles reste intimement liée à l'accroissement des revenus et constitue un des terrains d'expérimentation de la stratégie. Le groupe de travail n°2 a donc validé l'Objectif Stratégique avec les observations contenues dans le rapport.

<b>RIC 2.4 ANCIEN</b> Environnement politique, juridique et réglementaire renforcé	<b>RIC 2.4 NOUVEAU</b> Environnement politique, légal et réglementaire amélioré
<b>RIC 2.4.5 ANCIEN</b> Connaissance des textes et de la législation afférente à la décentralisation accrue	<b>RIC 2.4.5 NOUVEAU</b> Connaissance des textes afférente à la décentralisation accrue



# PREMIERE PARTIE

**Président/Facilitateur : Mamadou Lamine KANE**  
**Facilitateur : ALY DIOUF**  
**Rapporteur : Abdoulaye LO**

## **THEME A - PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE L'USAID**

Le groupe recommande que la communication avec les différents acteurs soit posée comme préalable. Cette communication devra être comprise dans le sens d'une information/sensibilisation en direction des partenaires/clients sur le contenu de la stratégie et les résultats escomptés.

### **I – LES PRINCIPES SUR LESQUELS IL Y ACCORD DANS L'EXPOSE**

- 1.1 Principe 6 : des contrats basés sur la performance.
- 1.2 Principe 8 : Bonne gouvernance

### **II – PRINCIPES QUI VOUS PARAISSENT DIFFICILES A APPLIQUER**

Principe n° 1 La « demande » comme élément central du processus.  
 L'explication de ce principe a posé beaucoup de problèmes au groupe.  
 La première phrase a alimenté des débats riches notamment l'interprétation du mot « justifiée »

L'unanimité est faite sur la suppression des guillemets sur le mot « demande » et le groupe a proposé que la première phrase d'explication soit complété comme suit : « un premier principe est l'expression d'une demande d'appui réelle et justifiée à travers les plans de développement démocratiquement élaborés et conformes à la stratégie de l'USAID.

### **III – PRINCIPES QUE VOUS SUGGEREZ DE PRENDRE EN COMPTE EN PLUS OU EN LIEU ET PLACE DE CEUX PROPOSES PAR L'EXERCICE, ET JUSTIFICATION**

3.1 Principe 2 : S'en limiter au libellé suivant : « L'exigence de contrepartie réelles ».  
 L'explication réside dans le commentaire où il est spécifié que la contrepartie peut, dans tous les cas, être évalué financièrement. Le groupe pense que la contrepartie financière énoncé est trop restrictive.

**3.2 Principe 3** : L'énoncé est brutal et peut être amélioré.

Le libellé suivant est proposé : obligation de résultats. Le groupe a estimé que la gestion était appliquée aux activités et l'obligation de résultats implique l'application de tous les principes de gestion et de suivi évaluation jusqu'aux résultats positifs à atteindre.

**3.3 Principe 4** : Gestion participative des activités :

La gestion participative est appliquée jusqu'à l'évaluation des résultats.

Même observations que principe 3

**3.4 Principe 5** : Nouveau libellé : Redéfinition des conditions d'utilisation l'expertise.  
Ancien libellé : Redéfinir l'assistance technique.

Dans les conditions d'utilisation de l'Assistance technique le groupe a retenu à l'unanimité la règle suivante :

« A qualification égale, privilégier l'expertise locale »

**3.5 Principe 7** : Nouveau libellé : Développement et renforcement des capacités.  
Ancien libellé : Création et renforcement des capacités.**3.6 Principe 8** : Bonne gouvernance

Le groupe estime que la transparence est un élément clé de la bonne gouvernance et que le contenu explicatif du principe devrait le prendre en considération.

## DEUXIEME PARTIE

Président : Ibrahima SENE

Facilitateur : Souleymane CISSE

Rapporteur : Sophie NDIAYE

### THEME B : CRITERES DE CHOIX DES ZONES D'INTERVENTION ET DES PARTENAIRES

Pour les critères de choix des zones d'intervention et des partenaires, notre groupe a d'abord adopté une proposition de plan de travail.

Il fallait donc passer au crible tous les critères tels que proposés pour les comprendre, discuter de leur pertinence, et éventuellement les adopter, les amender ou en proposer d'autres.

#### 1<sup>er</sup> Critère : Proposition d'activités

Accord pertinent mais doit aussi prendre en compte des soucis de durabilité, de créations de pôles de développement et de conformité avec les plans régionaux de développement intégré en vue de l'obtention de visa pour démarrer les activités.

Reformulation : « conformité des propositions aux domaines d'activité de l'USAID.

#### 2<sup>ème</sup> Critère : Engagement des populations/élus locaux

Critère jugé difficile à appliquer bien que pertinent il est très difficile de mesurer le niveau d'implication des participations des populations dans l'élaboration des activités ceci suppose donc la possibilité de tester le degré de participation des populations dans la définition des activités. Pour évacuer le débat sur les cibles populations ou élus locaux il a été proposé la

Reformulation suivante :

« Engagement des partenaires / Collectivités locales »

#### 3<sup>ème</sup> Critère : Synergie entre les OS

Critère jugé discrétionnaire qu'il importe à l'USAID de voir. Difficile à appliquer

#### 4<sup>ème</sup> Critère : Contribution des partenaires/Clients

X Accord fixé : les taux de 25 à 50 % ne sont pas réalistes compte tenu des faibles possibilités des partenaires/clients ; réviser ces taux à la baisse selon les possibilité du. *Client/Partenaire*

Reformulation : « Contribution des partenaires/clients en nature et/ou en espèce selon un taux progressif.

**5<sup>ème</sup> Critère Sécurité** : Critère discrétionnaire laissé à l'appréciation de l'USAID et du gouvernement du Sénégal.

**6<sup>ème</sup> Critère : Potentiel pour une synergie entre bailleurs**

L'accord sur la pertinence du critère doit être vu comme une possibilité de créer cette synergie dès lors qu'il existe plusieurs bailleurs dans une même zone.  
Les moyens de contrôles de cette synergie se font au niveau de l'USAID

**7<sup>ème</sup> critère** : Expérience passée ou présente avec l'USAID tel que libellé peut être perçu comme un facteur limitant certaines zones peuvent ne pas avoir d'expérience avec l'USAID mais en avoir avec d'autres bailleurs ou par elles-mêmes.  
Aussi, aller dans de nouvelles zones peut aider à capitaliser les acquis des zones où on a eu des succès.

**Reformulation** : « capitalisation des expériences de l'USAID et d'autres partenaires au développement ».

**8<sup>ème</sup> Critère** : Zones/Régions à fort potentiel de servir de nouveau pôles de développement.  
Accord pertinent : servir à fixer les populations autour de pôle de développement et freiner l'exode rural.

**Reformulation** : Zones à fort potentiel de servir de nouveaux pôles de développement. (Régions préjugerait déjà de l'identification du niveau d'intervention).

**9<sup>ème</sup> Critère** : Densité de la population affecté dans une zone d'intervention  
Effectif de la population affectée dans une zone d'intervention.

**Reformulation** : « Impact des programmes dans la zone ».

## RECOMMANDATIONS

Encourager la poursuite de la réflexion sur les critères par rapport au niveau d'intervention  
Quel critère appliquer à quel niveau d'intervention (régions, communes, communautés rurales) ?

### Nouvelles propositions de critères

- Fonctionnalité des institutions
- Capacités de mobilisation des ressources
- Population active selon le genre
- Potentiel de maîtrise technique des activités
- Niveau d'éducation
- Niveau de besoin des populations.
- Forte cohérence et organisation sociale.



ACCORD	DIFFICILES A APPLIQUER
Critère 1 Critère 4 Critère 5 Critère 6 Critère 6 Critère 7 Critère 8 Critère 9	Critère 2 Critère 3

O. KA

**OBJECTIF STRATEGIQUE :**

**UTILISATION ACCRUE DES SERVICES DE  
SR/SE/MST-SIDA DANS LE CADRE DE LA  
DECENTRALISATION**

**Facilitateurs** : Sidy B.KANE  
Mariam Selly KANE

**Rapporteur** : Isseu DIOP TOURE

## **PREMIERE PARTIE**

Les travaux du groupe ont démarré à 11H 40 par une présentation exhaustive du cadre de résultats de l'OS Santé.

Elle s'est déroulée toute la matinée et a porté sur les points suivants :

### **La formulation de l'OS**

- L'intitulé de l'OS ;
- Les différentes composantes ou volets couverts par l'OS ;
- Les principes pour la mise en oeuvre des activités ;
- Les indicateurs de l'OS ;
- Relation entre l'OS et les deux autres OS.

### **Les RIC**

- Intitulé des RIC ;
- La justification des RIC ;
- Les indicateurs du RIC ;
- Les RI.

### **Le contexte du secteur de la santé**

- Rappel sur le processus de planification entrepris dans le secteur ;
- Les axes stratégiques du PNDS ;
- La décentralisation et le transfert de compétence ;
- Les contraintes vécues dans le secteur liées à la décentralisation :
  - Mise à disposition des fonds ;
  - problématique du district.

Après la reprise des travaux à 14H 45, le groupe a discuté des deux points de l'exercice proposé.

Il en ressort ce qui suit :

## **VALIDITE TECHNIQUE DU CR**

### **1 - Aspects du cadre de résultats jugés satisfaisants**

- L'OS correspond aux axes stratégiques définis dans le PNDSS/PDIS.
- Les résultats sont pertinents ;
- Les liens de causalité entre les RIC et l'OS sont pertinents.

Il faut noter qu'il a été difficile de se prononcer sur la question portant sur le réalisme ou non des résultats du fait de l'absence d'information sur l'étendue des zones d'intervention et les ressources disponibles.

### **2 - Aspects insuffisants**

Ils concernent le libellé de l'OS, les indicateurs, les conditions critiques et les liens de causalité entre le RIC3 et l'OS.

#### **2.1- L'intitulé de l'OS**

Etant donné la définition de la Santé de Reproduction (SR) qui englobe la Survie de l'Enfant (SE) et les MST/SIDA, et pour être en conformité avec les documents de référence nationale, le PNDSS/PDIS et le Programme National SR le groupe propose l'intitulé suivant :

**« UTILISATION ACCRUE DES SERVICES DE SR DANS LE CADRE DE LA  
DECENTRALISATION ».**

et suggère que les volets à couvrir soient explicités dans le texte et mis entre parenthèse dans le titre.

Egalement on suggère d'inclure le paludisme dans les activités de SE dans le rapport.

#### **2.2- Les conditions critiques**

Des propositions ont été faites :

##### **a) Expliciter les conditions critiques suivantes :**

##### **N°1**

- Enoncer les contraintes juridiques et réglementaires clés.
- Ajouter le respect de l'engagement du gouvernement à augmenter le budget de 0,5 % par an.

**N°3**

A éclater comme suit :

- Engagement des bailleurs de fonds à tenir compte de la Politique Nationale de Santé ;
- Engagement de tous les bailleurs de fonds à intervenir dans le sens d'une complémentarité et d'une synergie.
- Engagement des collectivités à respecter l'esprit de la décentralisation.

**b) Ajouter des conditions critiques :**

- Liées au recrutement du personnel ;
- Qui résulteraient de l'analyse de la politique de santé et de sa mise en oeuvre et de l'évaluation de la régionalisation.

**2.3- Les indicateurs**

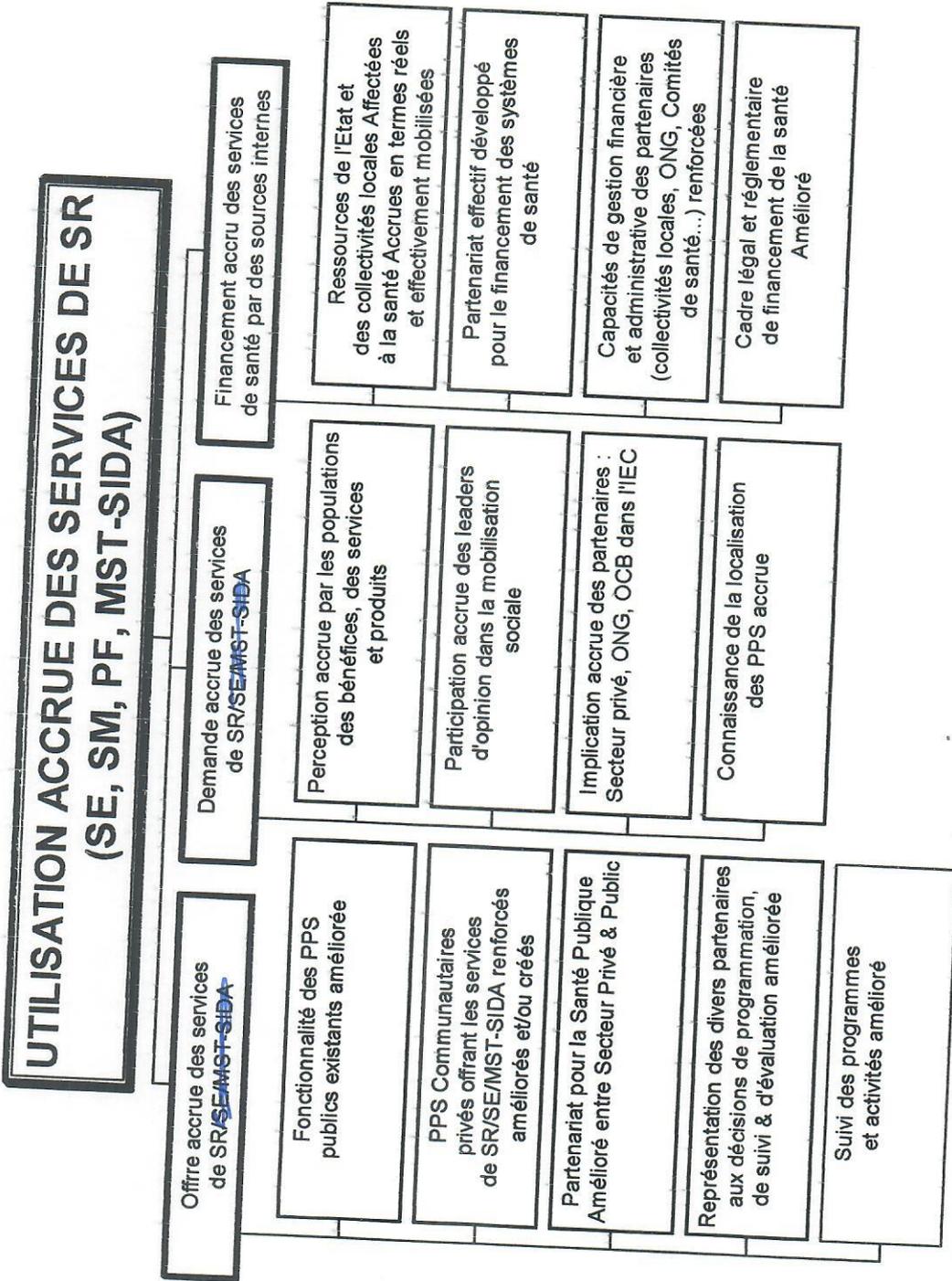
Le groupe signale que les indicateurs ne sont pas exhaustifs et pas toujours pertinents suggère qu'un groupe soit constitué par des représentants des MSAS et de l'USAID pour procéder à une sélection à partir des programmes du MSAS, en tenant compte de la spécificité des volets et des zones couverts par l'OS.

**2.4- Le RIC3**

Les liens de causalité indiqués dans le rapport ne sont pas suffisants et devraient être formulés dans le sens de la décentralisation/mobilisation des ressources internes.

Le RI1 « Ressources de l'Etat et des collectivités locales affectées à la Santé accrue en termes réels » doit être reformulé en vue d'intégrer la notion de mobilisation effective des fonds.

# SCHEMA DU CADRE DE RESULTATS



## **OBJECTIF STRATEGIQUE :**

### **UTILISATION ACCRUE DES SERVICES DE SR DANS LE CADRE DE LA DECENTRALISATION**

**Facilitateur** : Mariam Selly KANE

**Rapporteur** : Ramatoulaye DIOUME

## **DEUXIEME PARTIE**

### **THEME A : PRINCIPE DE MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE DE L'USAID**

#### **I- PRINCIPES SUR LESQUELS IL Y A EU ACCORD**

Le groupe a analysé tous les principes et leur applicabilité à l'OS Santé et a proposé quelques reformulations pour certains.

Le groupe a proposé de mettre le document à l'indicatif plutôt que le conditionnel.

#### **Principes 1 : « la demande » comme élément central du processus .**

Il a été proposé d'enlever les guillemets.

Il y a eu beaucoup de discussions sur la définition claire du terme demandé telle qu'utilisé.

Des précisions ont été données comme la justification de ce principe qui rentre dans le cadre de l'application des règles de la décentralisation.

Le souci de déplacer le niveau de négociation et de décision aux collectivités locales guide donc ce principe.

Certains préalables ont été aussi retenus comme :

- l'information des clients sur la nouvelle stratégie de l'USAID.
- l'appui pour la formulation des demandes.
- le rôle important que doit jouer le niveau central.
- les demandes s'inscrivent dans les politiques du ministère de la Santé.



### **Principe 1 reformulé : La demande comme élément central du processus.**

Un premier principe est l'**expression d'une demande d'appui réelle et justifiée**. La nouvelle stratégie devra désormais reposer sur la demande et non sur l'offre. Cela mettra en place les conditions d'une appropriation. Ainsi, pour éviter des actions sans appropriation, la demande devra être dûment justifiée et être confrontée à l'offre dans la mise en place de l'assistance. L'existence d'une réelle appropriation est une condition qui n'est certes pas suffisante, mais nécessaire pour accroître les chances de succès. Il faudra bâtir un réel partenariat de proximité avec les bénéficiaires pour recueillir directement leurs préoccupations et mettre en place des vecteurs de relais de la demande. Cela signifie qu'il faudra davantage être à l'écoute des bénéficiaires et développer un système de communication dans les deux sens. Comme préalable, les clients doivent être informés sur la nouvelle stratégie et appuyer pour la formulation des demandes. Le rôle important du niveau central doit être pris en considération durant tout le processus et les demandes doivent s'inscrire dans les politiques du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale.

### **Principe 2 : l'exigence de contrepartie financière réelle**

Une forte tendance a demandé l'élimination du terme « financière » parce qu'il est explicité dans le document que la contrepartie peut être en nature ou en espèce. Cependant, d'autres ont insisté sur la nécessité de préciser contrepartie financière dans le libellé du principe compte tenu du non respect des engagements financiers des partenaires durant l'exécution des programmes

Il n'y a pas de consensus pour ce point.

Le niveau de contrepartie sera fonction du statut du demandeur et déterminé au cas par cas.

Il a été proposé de supprimer toutes les questions posées à la fin.

### **Principe 2 reformulé : L'exigence de contreparties réelles**

Un deuxième principe, étroitement lié au précédent, concerne la **mobilisation d'une contrepartie** qui est un élément fondamental d'appropriation. La disponibilité à contribuer en nature et/ou en espèce est une claire indication de motivation et d'engagement pour la satisfaction d'une demande exprimée par le bénéficiaire/client. La contrepartie est, à l'image d'un prix, le seul signal qui permet d'identifier, de valider et de hiérarchiser la demande d'assistance. Le niveau de la contrepartie devra faire l'objet de réflexions et de propositions et Sera fonction du statut du demandeur et déterminé au cas par cas.

### Principe 3 reformulé : Corrélation ressources résultats

Un troisième principe a trait **aux résultats**. Etant donné que la disponibilité et l'allocation des ressources allouées par le Congrès Américain dépendent des résultats spécifiques et mesurables réalisés au cours de chaque année d'exécution pour chaque objectif stratégique, il conviendra de conjuguer les exigences de financement avec la nécessité d'atteindre les résultats visés d'accord parties. Les activités devront avoir une durée d'exécution spécifique, par exemple 3 ans avec possibilité d'extension jusqu'à 5 ans. Les activités qui ne peuvent justifier de résultats seront arrêtées.

### Principe 4 reformulé : Suivi et évaluation des résultats systématisés

Un quatrième principe, étroitement lié au précédent, concerne **la gestion, l'évaluation et le suivi des activités** qui devront se faire en étroite collaboration avec les partenaires et les clients. Le niveau et les critères adéquats pour mesurer les résultats devront être périodiquement discutés et arrêtés avec les clients et les partenaires. Cette activité devra occuper une place de choix dans le cadre de résultats. La satisfaction des clients sera retenue comme critère de suivi.

### Principe 5 : Des contrats basés sur la performance

Il s'agira de mettre en place des instruments plus souples, plus rationnels et plus orientés vers l'atteinte des résultats. Il ne sera plus question pour le contractant de se comporter comme un cabinet d'expertise comptable se contentant de justifier, au franc près, son système de gestion. Il s'agira pour le contractant ou la cellule d'appui de satisfaire aux procédures et exigences comptables tout en prenant des risques et en s'appropriant des résultats et performances visés. Pour ce faire, c'est un **contrat d'obligation de performance** que devra désormais signer tout contractant adjudicataire d'une ou plusieurs activités (ONG, districts sanitaires, associations, cellules d'appui, etc.).

### Principe 6 reformulé : privilégier l'expertise locale

L'assistance technique extérieure a constitué une des principales formes d'appui à l'aide au développement durant ces 30 dernières années. Cependant, du fait du niveau actuel de développement des ressources humaines au Sénégal et des acquis solides dans le renforcement des capacités institutionnelles, l'utilisation des **techniciens nationaux** sera privilégiée et rendue obligatoire autant que possible. Par ailleurs, du fait du coût relativement élevé de **l'assistance technique, celle-ci devra être principalement de courte durée** et utilisée pour satisfaire des besoins spécifiques.

### Principe 7 reformulé : Création et renforcement des capacités

Les actions de **création et de renforcement des capacités** ne seront pas systématiques mais devront être entreprises seulement pour répondre à un besoin spécifique de développement institutionnel centré sur un « changement » ou un résultat donné. Dans ce cas son impact devra être mesurable et évaluable.

### **Principe 8 reformulé : Bonne gouvernance**

La bonne gouvernance sera un élément clé imputable à toutes les parties, y compris les partenaires et clients, impliqués dans la réalisation d'un paquet pour résultats (PR). Il s'agira d'une responsabilité collective de gestion impliquant la prise de risque si nécessaire.

### **II- PRINCIPES DIFFICILES A APPLIQUER**

Le groupe n'a pas identifié un principe difficile à appliquer mais a discuté des conditions de certains principes comme la contrepartie financière, et a insisté sur l'étude des demandes « au cas par cas »

### **III- SUGGESTIONS**

Le groupe a proposé un principe 9.

### **Principe 9 : Privilégier l'approche programme**

L'exécution des activités de la nouvelle stratégie devra se faire dans le cadre du PNDSS et du PDIS et privilégier l'approche programme plutôt que l'approche par projet. Cependant, les modalités de gestion proposées dans le PDIS ne seront pas forcément les mêmes que celles appliquées dans le cadre de la nouvelle stratégie

Une discussion a été faite sur la proposition d'un principe relatif à la systématisation de la valorisation de la bonne performance. Mais il n'y a pas eu de consensus.

**OBJECTIF STRATEGIQUE :**

**UTILISATION ACCRUE DES SERVICES DE  
SR/SE/MST-SIDA DANS LE CADRE DE  
LADECENTRALISATION**

**Facilitateur** : Sidy KANE

**Rapporteur** : El Hadji Malick DIAME

## **DEUXIEME PARTIE**

### **THEME B : CRITERES DE CHOIX DES ZONES D'INTERVENTION ET DES PARTENAIRES**

Après avoir discuté sur le cadre global à retenir pour une meilleure compréhension des critères, il a été retenu de s'inscrire dans la ligne des orientations du PNDSS/PDIS.

#### **METHODOLOGIE**

1- Etudier les critères proposés et voir leur applicabilité par rapport à l'OS santé en différenciant les critères de choix de zone des critères d'intervention .

2- Recueillir les propositions complémentaires.

Suite à des échanges riches, la méthodologie a été acceptée par tous.

Parmi les 9 critères proposés, trois n'ont pas été retenus (N°5, 8 et 9) :

**N°5 -Sur la sécurité**

**N°8 - sur les zones/régions à fort potentiel de suivi de nouveaux pôles de développement.**



### Raisons essentielles

Critères qui entraînent une discrimination au niveau des populations du pays qui doivent toutes bénéficier d'assistance selon la constitution.

### N° 9 - Densité de la population affectée dans une zone d'intervention donnée.

#### Raisons essentielles

Dans la mesure où le critère porte sur les effectifs de la population et les indicateurs socio-démographiques en général, il est commun à toutes les zones d'intervention.

On se retrouve avec 2 groupes de critères :

- 1- Quatre critères de choix de zones
- 2- Quatre critères d'intervention.

## LES CRITERES PROPOSES PAR LE GROUPE

### I - CRITERES DE ZONE

#### N° 1 - Besoins réels de santé

\* La situation épidémiologique doit servir à définir les priorités et de choisir de manière équitable la zone en relation avec les besoins réels exprimés par les populations.

#### N° 2 - Potentiel pour une synergie entre bailleurs

Les interventions de plusieurs bailleurs dans une même zone peuvent être bénéfiques ou néfastes. Elles sont positives s'il y a complémentarité entre elles. Une saturation de bailleurs dans une zone et/ou secteur pourrait avoir des effets pervers.

C'est la raison pour laquelle, il existe au niveau du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, une cellule de coordination de l'action des bailleurs qui devra mettre à leur disposition la cartographie des interventions recensées par zone.

#### N° 3 - Synergie entre les OS

Ce critère a un double rôle. D'abord celui de stimuler la volonté et la capacité des autorités locales et des populations de participer aux trois OS afin de créer une synergie entre les OS et de maximiser le potentiel pour une réussite. Ensuite de répartir les requêtes qui sont par ailleurs, toutes égales. On pourrait ajouter un troisième : permettre de concentrer géographiquement les interventions de la stratégie.

En ce qui concerne l'OS Santé, il est souhaitable qu'il soit toujours complété par les autres OS dans les zones choisies



#### **N° 4 - Expérience passée ou présente de l'USAID**

Tenir compte des zones où l'USAID a eu une expérience présente ou passée. Cela permettra d'abord de consolider les acquis et ensuite de minimiser les frais d'investissement que demanderaient les nouvelles zones/régions.

### **II- CRITERES D'INTERVENTION**

#### **N°1 - Conformité des propositions d'activités avec le cadre de résultats de l'OS**

L'USAID ne pouvant pas intervenir partout et dans tout, il est indiqué de choisir des activités appropriées permettant d'atteindre des résultats. Les activités proposées par les clients/partenaires doivent rentrer dans le cadre des activités ciblées par les OS proposés et contribuer à l'atteinte des résultats escomptés. Les propositions doivent s'inscrire dans le cadre défini par le PNDSS/PDIS.

#### **N° 2 - Engagement des populations/élus locaux/autres partenaires**

L'engagement des populations doit être formalisé avec les entités idoines représentant les populations (comités de santé), les élus locaux (collectivités locales) et les autres partenaires agréés et reconnus dans le secteur de la santé (associations, ONG, secteur privé...).

#### **N° 3 - Capacités techniques des partenaires**

Le choix de partenaires ayant les compétences techniques constitue une des conditions pour une bonne exécution des activités.

#### **N° 4 - Contribution des partenaires**

De tous les critères, c'est celui qui prépare le plus la pérennisation poursuivie par la nouvelle stratégie. La volonté et la capacité de contribuer et de libérer les contributions en liquide et/ou en nature dans les délais convenus augurent des lendemains meilleurs même après la fin de l'assistance. De plus, les contributions des partenaires constituent un indicateur de mesure de leur engagement. Les niveaux des contributions seront négociés cas par cas.

## PROPOSITION DE QUELQUES CRITERES DE SELECTION POUR LES INTERVENTIONS

Ces propositions de critères sont la synthèse du document de réflexion personnelle de Madame WILLIAMS et des travaux des focus groups OS2 et OS3. Le fil conducteur qui soutend ces propositions de critères c'est le souci d'oeuvrer en vue d'obtenir des résultats et de pérenniser les interventions.

### 1- Proposition d'activités

L'USAID ne pouvant pas intervenir partout et dans tout, il est indiqué de choisir des activités appropriées permettant d'atteindre des résultats. Les activités proposées par les clients/partenaires doivent rentrer dans le cadre des activités ciblées par les OS proposés et contribuer à l'atteinte des résultats escomptés.

### 2- L'engagement des populations/élus locaux

Souvent, les élus locaux sont prompts à accueillir l'assistance des bailleurs et à clamer leur engagement. Malheureusement, la plupart du temps, l'exécution des activités pâtit gravement parce que l'engagement ne se matérialise pas. Il ne se matérialise pas parce que les élus locaux ne consultent pas/n'impliquent pas les populations même s'ils prétendent parler et agir au nom de ces populations.

### 3- Synergie entre les OS

Ce critère a un double rôle. D'abord celui de stimuler la volonté et la capacité des autorités locales et des populations de participer aux trois OS afin de créer une synergie entre les OS et de maximiser le potentiel pour une réussite. Ensuite, de départager les requêtes qui sont par ailleurs toutes égales. On pourrait ajouter un troisième : permettre de concentrer géographiquement les interventions de la stratégie.

### 4- Contribution des partenaires/clients

De tous les critères, c'est celui qui prépare le plus la pérennisation poursuivie par la nouvelle stratégie. La volonté et la capacité de contribuer et de libérer les contributions en liquide et/ou en nature dans les délais convenus augurent des lendemains meilleurs même après la fin de l'assistance. De plus, les contributions des partenaires et clients constituent un indicateur de mesure de l'engagement des populations et de leurs élus. Les contributions en liquide pourraient être fixées en taux progressif dans une fourchette de 25 à 50 % du coût de l'assistance.

### 5- Sécurité

Tenir compte de la sécurité. Cependant, ne pas exclure définitivement du programme une zone ou une région pour des raisons de sécurité. Il faut prévoir des interventions dès que la situation devient calme.

### 6- Potentiel pour une synergie entre bailleurs

Les interventions de plusieurs bailleurs dans une même zone peuvent être bénéfiques ou néfastes. Elles sont positives s'il y a complémentarité entre elles. Une saturation de bailleurs dans une zone et/ou secteur pourrait avoir des effets pervers.

#### **8- Zones/régions à fort potentiel de servir de nouveaux pôles de développement**

Ce critère vise à favoriser la fixation des populations dans les villes secondaires du pays et à réduire le rythme d'urbanisation des villes comme Dakar en promouvant le développement d'un secteur privé local et en offrant des services dans d'autres agglomération du pays. On pourrait viser les zones urbaines et rurales des régions autre que Dakar. En d'autres termes, il faudrait privilégier les centres urbains et/ou ruraux avec un potentiel humain, matériel pour devenir de nouveaux pôles de développement.

#### **9- Densité de la population affectée dans une zone d'intervention donnée**

L'USAID/W recommande vivement que la Mission essaie autant faire se peut de quantifier l'impact de ses interventions.

Mamadou A. KANE  
USAID/Sénégal